



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 14/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 24 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 janvier 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN.

ABSENT EXCUSÉ : M. CANEZIN

ABSENTS : MM. FERTE J., DELON et MMES GARBIN, FERTE S.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Transformation de la salle de restauration de l'école JULES FERRY en self - demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire présente le projet de transformation de la salle de restauration de l'école Jules Ferry en self. Cette transformation vise à fluidifier le passage des élèves, permettre une plus grande rapidité de service et un meilleur confort pour les enfants. Elle répond aussi aux attentes du personnel chargé de la restauration.

Les estimations de travaux sont portées à 100 000 €HT.

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement du Conseil Départemental.

Il est proposé de solliciter la participation du Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Niveau de participation en € HT	Pourcentage
Etat	60 000	60 %
Conseil Départemental	20 000	20 %
Commune d'Aussonne	20 000	20 %
Total	100 000	100 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la réalisation d'un self à l'école Jules Ferry, dont le coût est estimé à 100 000 € HT,
- De solliciter de la part du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour aider la commune dans cet investissement, selon le plan de financement proposé,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 06 février 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL



MAIRIE D'AUSSONNE
31840